



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Trente-neuvième session

Varsovie, 11-16 novembre 2013

Point 11 d) de l'ordre du jour

Questions méthodologiques relevant de la Convention

Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre

Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a rappelé qu'à sa trente-huitième session¹ il avait demandé au secrétariat de procéder, d'ici à juin 2015, aux adaptations techniques requises de l'interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre, dans le cas où la version révisée des «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie: Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels» serait adoptée à la dix-neuvième session de la Conférence des Parties.
2. Le SBSTA est convenu d'examiner plus avant à sa quarante-troisième session (décembre 2015) les questions se rapportant au perfectionnement de l'interface, en vue de déterminer les nouvelles mesures à prendre.
3. Le SBSTA a pris note du montant estimatif des incidences budgétaires des activités que le secrétariat doit exécuter en application du paragraphe 1 ci-dessus.
4. Le SBSTA a demandé que les mesures que le secrétariat est appelé à prendre dans les présentes conclusions soient mises en œuvre sous réserve de la disponibilité de ressources.

¹ FCCC/SBSTA/2013/3, par. 121.